



© Pierre Antoine



Ensemble, trions mieux,  
recyclons plus !

[www.coeuressonne.fr](http://www.coeuressonne.fr)

 N° Vert 0 800 293 991

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

**COEUR**  
D'ESSONNE  
AGGLOMÉRATION

## • ICI, TOUS LES EMBALLAGES SE RECYCLENT !



En complément de tout ce qui pouvait déjà, être recyclé, papiers, plastiques, cartons, dosettes en aluminium,...

- 1/ C'est un papier, un emballage ?  
Oui, déposez-le dans le bac jaune !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider et de ne pas l'imbriquer avec d'autres emballages
- 3/ Déposez vos emballages en vrac (pas de sac fermé) dans le bac jaune

## • OPTIMISATION DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Avec l'évolution des consignes de tri, tous les emballages se recyclent et peuvent être jetés dans le bac jaune. Grâce à cela, votre poubelle marron est donc allégée.

Pour les zones pavillonnaires, la collecte des ordures ménagères est effectuée une fois par semaine. Un calendrier de collecte est remis à tous les habitants.



## • LE TRI DU VERRE



Le verre est à déposer dans les 490 bornes à verre à votre disposition sur l'ensemble du territoire .

L'apport du verre dans les bornes aériennes ou enterrées a pour objectifs d'améliorer la qualité du tri, de préserver la santé des agents qui collectent les déchets et de réduire la pollution liée au passage des camions.

## • VOS ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS POUR UNE VILLE PLUS PROPRE



L'enlèvement des encombrants se fait sur rendez-vous. Il vous suffit de remplir le formulaire disponible sur [www.coeuressonne.fr](http://www.coeuressonne.fr) à la rubrique Votre quotidien / Déchets ou d'appeler le numéro vert :

 N° Vert 0 800 293 991

APPEL GRATUIT DÉPENDANT POSTÉRIEUR

À noter : Les magasins ont l'obligation légale de reprendre gratuitement et sans obligation d'achat vos anciens appareils électro-ménagers ou vos anciens meubles. C'est le principe des reprises « 1 pour 1 » ou « 1 pour 0 », financées par l'éco-taxe que vous payez sur chaque produit.

## • LES DÉCHETS VERTS : DEMANDEZ VOTRE COMPOSTEUR

L'Agglomération met gratuitement à votre disposition des composteurs individuels en plastique d'une contenance de 400 litres. Le composteur est fourni avec une poubelle de cuisine (un « bio-seau »).

Les demandes sont à adresser par email à [dechets@coeuressonne.fr](mailto:dechets@coeuressonne.fr) ou par courrier au Centre Technique communautaire des Montatons (ZAC des Montatons, 16 bis rue Denis Papin à Saint-Michel-sur-Orge).



## • ALERTE SMS DÉCHETS



La collecte peut parfois être perturbée pour différents motifs. Pour vous informer en temps réel, l'Agglo a mis en place un service d'alerte par SMS, gratuit.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur [www.coeuressonne.fr](http://www.coeuressonne.fr) ou retirez le formulaire au Service Environnement et Gestion des déchets, ZAC des Montatons, 16 bis rue Denis Papin à Saint-Michel-sur-Orge.

## • LES DÉCHÈTERIES

Les gros cartons, les déchets d'équipements électriques ou électroniques (DE3) et les produits dangereux doivent être déposés en déchèterie. Tous les habitants de l'Agglo ont accès aux 15 déchèteries du SIREDOM. 6 sont présentes sur le territoire, ou limitrophes (bientôt 7 avec Saint-Germain-lès-Arpajon).

- **Déchèterie de Ste-Geneviève-des-Bois**

01 60 16 60 67

- **Déchèterie de St-Michel-sur-Orge**

01 60 16 01 66

- **Déchèterie d'Egly - Villelouvette**

06 73 21 15 16

- **Déchèterie de Nozay**

01 69 63 81 10

- **Déchèterie de Vert-le-Grand**

01 64 56 56 59

- **Déchèterie de Lardy**

01 60 82 78 63

- **Déchèterie de St-Germain-lès-Arpajon**

Ouverture fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

### Carte déchèterie

La carte d'accès aux déchèteries du SIREDOM est disponible au service Gestion et Prévention des déchets de l'Agglo sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité.

Vous pouvez récupérer votre carte :

- Par courrier ou sur place : **Service Environnement et Gestion des déchets de Cœur d'Essonne Agglomération ZAC des Montatons, 16 bis rue Denis Papin à Saint-Michel-sur-Orge.**

- Sur internet, en téléchargeant le formulaire sur **www.coeuressonne.fr** à la rubrique Votre quotidien / Déchets / Déchèteries.

- En mairie : à Arpajon, Breuillet (toute l'année) et Marolles-en-Hurepoix (jusqu'en juin 2017 - sous réserve de prolongation).



**Cœur d'Essonne Agglomération**  
Service Environnement et Gestion des déchets  
ZAC des Montatons  
16 bis rue Denis Papin  
Saint-Michel-sur-Orge